



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 12 (après-midi) et 13 octobre 2022

Point 3 b) i) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:****Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2021****Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2021****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4, de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB): «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

II. Comptes de clôture de l'exercice 2021

2. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2021, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), se sont élevés à 1 724 860 dollars des Etats-Unis (1 526 425 pour le plan des dépenses plus 13% au titre de l'appui aux programmes, soit 198 435 dollars) (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/17).

3. Les comptes définitifs de l'exercice 2021, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été transmis au secrétariat TIR le 19 juillet 2022.

4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées en 2021 à 1 236 154 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 160 700 dollars, soit un total de 1,396,855dollars. Le solde de l'exercice 2021 se monte à 328 005 dollars (voir le tableau ci-après).

Tableau 1

Comptes de clôture de l'exercice 2021Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport International Routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

<i>Article de dépense</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Dépenses au 31</i>	<i>Solde au 31</i>
	<i>en dollars É.-U.</i>	<i>décembre 2021</i>	<i>décembre 2021</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>
Coût de personnel	1 290 000	1 200 127	89 873
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	74 425	93	74 332
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	67 000	30 773	36 227
Services contractuels	70 000	2 546	67 454
Fournitures, produits et matériaux	10 000	3 210	6 790
Matériel, véhicules et fournitures	15 000	(595) ¹	15 595
Sous-Total	1 526 425	1 236 154	290 271
Appui au programme (13 % du total)	198 435	160 700	37 735
Total général	1 724 860	1 396 855	328 005

5. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds au 31 décembre 2021.

Tableau 2

État financier au 31 décembre 2021Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale relatif au transport international routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

	<i>Monnaie</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde inutilisé au 31 décembre 2020		1 041 544
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU		305 000
Solde réel du fonds au 31 Décembre 2020 ²		1 346 544
Contributions pour l'année 2021 reçues en 2020 (montant transféré par l'IRU le 13 novembre 2020)		1 336 964
Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2020		2 683 508
Moins : Dépenses totales en 2021	1 236 154	
Moins : Appui aux programmes en 2021	160 700	
Moins : Total général des dépenses en 2021		1 396 855
Plus :		
Revenu d'intérêts et autres revenus divers en 2021	7 371	
Plus : Contribution totale / revenu reçu en 2021³		7 371
Solde effectif au 31 décembre 2021⁴		1 294 024

¹ Ce montant avait été engagé en 2020 mais finalement non dépensé et donc restitué en 2021.

² Voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2021/15. De légères variations apparaissent en raison des ajustements du système UMOJA.

³ Non compris la Contribution pour l'année 2022 reçue en 2021.

⁴ Y compris: Provision pour la terminaison de l'Accord CEE/IRU, provision pour frais d'installation et de séparation et réserve de fonctionnement, qui sont transférés d'année en année. Non compris la Contribution pour l'année 2022 reçue en 2021.